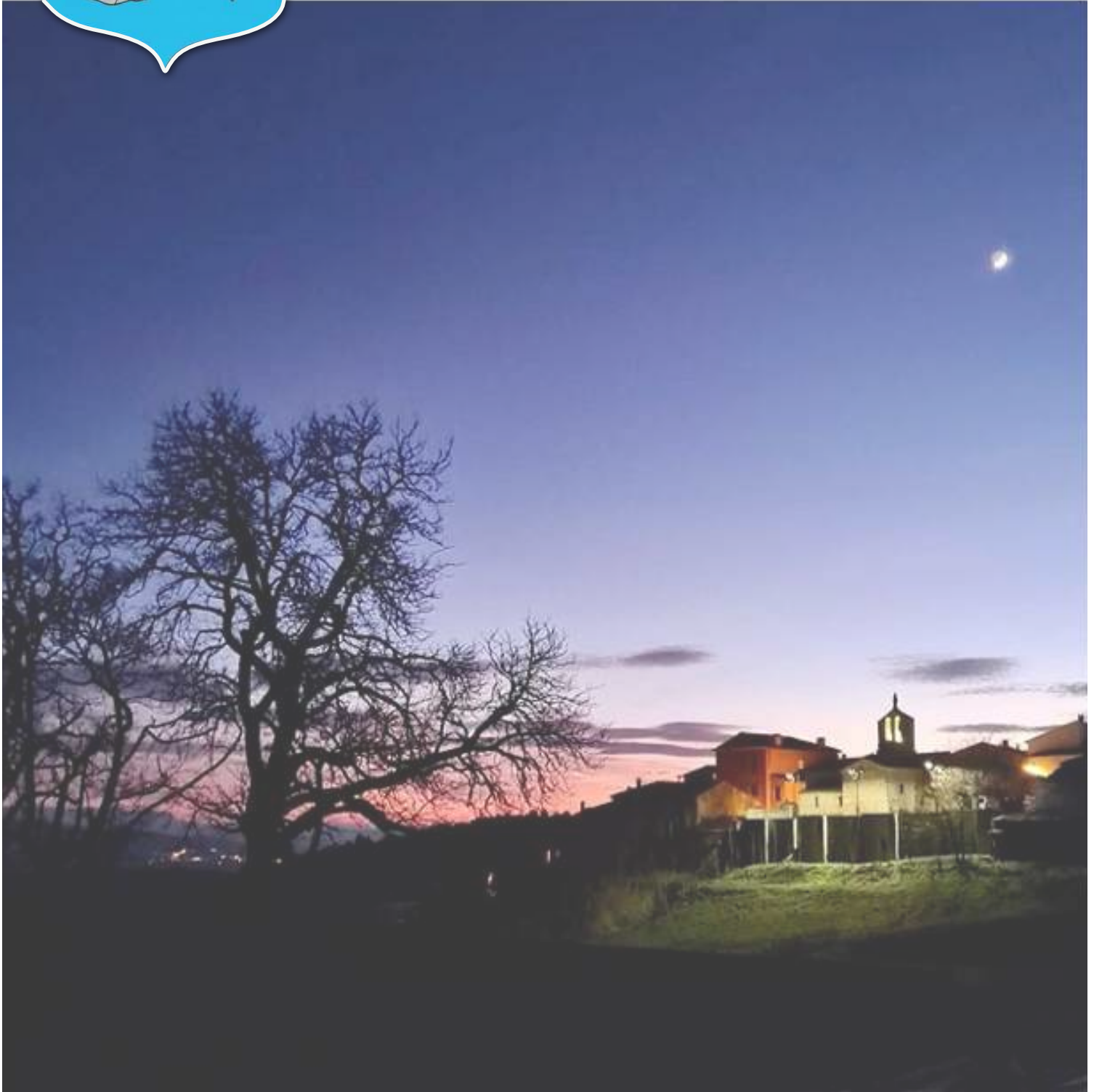




Bulletin d'information municipal

Janvier 2025

# Vitrolles-en-Luberon



Mairie : 13 rue de la mairie  
84240 Vitrolles-en-Luberon

tél. 04 90 77 82 01  
[mairie@vitrolles-en-luberon.fr](mailto:mairie@vitrolles-en-luberon.fr)

*Mesdames, Messieurs,  
Chers Concitoyens,*

*Nous commençons l'année 2025 dans un climat général assez tendu, les gouvernements se succèdent, et toujours pas de budget national.*

*Malgré tout cela nous sommes obligés d'avancer sur notre petit territoire. Les situations paraissent plus solide, la nature évolue au gré des saisons.*

*Cependant la semaine dernière, notre source, notre bien commun, s'est tarie. Plus d'eau, ni à la fontaine du village, ni aux bassins du château.*

*Je m'interroge sur les causes de ce manque d'eau, est-ce le manque de pluie ces six derniers mois ?*

*Nous allons attendre quelques jours, attendre la pluie... Par la suite nous aviserons et prendrons des mesures afin d'essayer de rétablir la situation.*

*Les travaux de l'école sont pratiquement finis, on va nous la « livrer » dans les jours qui viennent.*

*J'ai un petit pincement au cœur, car j'avais envisagé une inauguration présentée par le duo formé par les deux derniers élèves l'ayant fréquentée en 1960, date de la fermeture définitive.*

*Hélas, je serai obligé de vous en parler tout seul car Monsieur Maziarz, plus connu par son prénom, Patrice, était mon compagnon de classe d'école lors de cette dernière année scolaire ; Il nous a quittés subitement au mois d'octobre.*

*J'aurais aimé que nous partagions devant vous nos ressentis, nos souvenirs de plus de 60 ans.*

*Mais cette classe a vu passer bien d'autres élèves. Je pense à Francine, Denise, Marie-Josée, Henri, René... Ils auront sans doute le plaisir de la retrouver fidèle à ce qu'elle était au milieu du XXe siècle.*

*Les études du projet Gîte-Bistrot de Pays sont sur le point de se terminer. Le bureau d'architectes que nous avons choisi, VAST, va déposer les demandes d'urbanisme.*

*Avec Martine Tessier du bureau de conseil TRIVIA les appels d'offres seront aussi lancés au cours de ce premier trimestre.*

*Par la suite le Gîte sera fermé durant les travaux, permettant une exécution plus rapide et plus sûre.*

*Nous travaillons conjointement sur le devenir de la salle du Moulin afin qu'elle devienne un ERP (établissement recevant du public) conforme aux normes actuelles.*



*Les journées du patrimoine ont permis à nos monuments communaux, la salle du Moulin et l'église Saint-Étienne, d'être appréciés par de nombreux visiteurs.*

*La salle du Moulin recevait pour l'occasion l'exposition d'un de nos artistes peintre vitrollains Sam Salahié dit Salahié.*

*L'église Saint-Étienne accueillait un duo de contrebassistes vitrollains ainsi que Monsieur SELMI, violoniste de renom qui occupe également la fonction d'adjoint dans notre commune.*

*Le Château du Grand Pré, monument historique, avait ouvert ses portes pour l'occasion ainsi que son jardin pour accueillir les visiteurs qui ont pu y admirer une exposition de véhicules anciens et de collection.*



*Une tolérance a été consentie au niveau du stationnement. Les gendarmes avaient pour mission d'intervenir s'il y avait des débordements.*

*Il n'y a pas eu de gêne avérée au niveau de la circulation, et une certaine fluidité tout au long de ces deux jours a permis à notre village d'accueillir nos visiteurs avec bienveillance et donner une impression de sérénité et de calme.*

*J'ai constaté que beaucoup de logements étaient inoccupés. Le sont-ils parce que les derniers occupants ont été contraints de partir pour des raisons professionnelles, familiales ou suite à leur décès?*

*Certains logements ont été mis en vente, d'autres en location.*

*Les propriétaires de logements mis en location rencontrent parfois des difficultés au regard des contraintes de mise aux normes qui leur sont demandées, qui bien souvent impliquent un gros investissement financier.*

*Cette situation est préjudiciable pour nos petites communes qui voient de ce fait, leur population diminuer comme peau de chagrin.*

*Hélas, quelques incivilités persistent, les déjections canines, à dire plus simplement les crottes de chien parsèment les rues les trottoirs et la place de l'église...*

*Propriétaires de chiens, faites un effort !*

*La nature est à moins de deux minutes du centre du village.*

*Je tiens ici à remercier notre secrétaire de mairie, l'équipe municipale, les bénévoles du CCFF et des associations, et tous ceux qui se dévouent pour faire vivre Vitrolles-en-Luberon.*

*Pour conclure, il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous une année 2025 où les mots maladie, souci, chômage, crise... disparaissent et que chacun savoure sa part de bonheur dans ce monde si complexe.*

*Le maire,  
Alain De Villebonne*



2025

Vitrolles-en-Luberon

*Le conseil municipal se joint au  
maire et  
vous présente  
ses meilleurs vœux pour cette  
nouvelle année.*

*Le Maire et le Conseil municipal  
seraient honorés de votre présence  
à l'apéritif des Vœux  
Jeudi 30 janvier à 19h30  
Salle du Moulin*





Notre secrétaire de mairie Céline ANDRIEU  
vous accueille en mairie  
les lundis et jeudis matin de 9h à 12h  
Sur RDV: le jeudi de 14h à 16h

Monsieur le maire vous reçoit en mairie  
les lundis et jeudis de 11h à 12h  
tél : 04 90 77 82 01  
courriel : [mairie@vitrolles-en-luberon.fr](mailto:mairie@vitrolles-en-luberon.fr)



site internet : [www.vitrolles-en-luberon.fr](http://www.vitrolles-en-luberon.fr)



Des nouvelles et alertes sont diffusées sur l'application IntraMuros de la commune (à télécharger sur [www.intramuros.org](http://www.intramuros.org))  
Les activités culturelles et associatives du village sont signalées sur les panneaux d'informations situés à côté des containers.



## ETAT-CIVIL

Décès

**Patrice MAZIARZ** le 08 octobre 2024 à Vitrolles-en-Luberon



Naissance

**Livia Alessia VOLUTI** le 02 novembre 2024 à Pertuis



## COLLECTE DES MONSTRES

en porte à porte  
à Vitrolles-en-Luberon  
tous les lundis

Inscription obligatoire

COTELUB : 04 90 07 48 12

9h-12h et 14h-17h [www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté.



## MONOXYDE DE CARBONE = DANGER !

C'est un gaz dangereux qui peut tuer.

**Attention !** Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours

18 (Pompiers)

15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)

04 42 51 07 30 Pôle Méd Peyrolles 7/7 de 9h à 22h

route du plan - Centre Cial Les Rivaux - 13860 Peyrolles en Provence



## ANIMAUX ERRANTS :

Vous pouvez les adopter,

ou contacter la SPA :

0891 150 410 ou

04 42 90 57 50

qui pourra donner ses instructions.

[aixenprovence@la-spa.fr](mailto:aixenprovence@la-spa.fr)



### COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

# AÉREZ, RESPIREZ !

Vivre dans un environnement sain, c'est d'abord respirer un air sain. Nous passons environ 80 % du temps dans des lieux fermés, en particulier dans nos logements. Et pour garantir une bonne qualité de l'air partout chez soi, la première chose à faire est de réduire au maximum les sources de pollution ( parfums d'intérieur, produits ménagers contenant des substances toxiques, éléments d'ameublement ou de décoration émettant des composés organiques volatils... ).

Mais ce n'est pas tout : Le renouvellement de l'air est tout aussi essentiel. En plus d'aérer votre logement matin et soir, vous avez besoin d'une ventilation de qualité pour évacuer en continu les polluants et l'humidité qui peuvent dégrader votre environnement de vie et présenter un risque pour la santé des occupants.

Dans de nombreux logements, le renouvellement de l'air n'est pas suffisant : Condensation, moisissures, décolllements de papiers peints sont par exemple des signes que l'humidité est mal évacuée.

Un guide édité par l'ADEME vous aide à faire le point sur la situation de votre habitation et à trouver des solutions pour améliorer la qualité de l'air chez vous.

En savoir plus : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Un renouvellement insuffisant de l'air peut avoir des répercussions sur la santé des occupants, mais aussi générer des dégradations dans l'habitation.

Les polluants sont à évacuer en continu :

Produits chimiques, pesticides, monoxyde de carbone, particules et fibres, agents infectieux, allergènes...

Un conseiller médical en environnement intérieur CMEI peut sur prescription médicale réaliser des enquêtes à domicile sur la qualité de l'air. Il propose aussi des mesures pour éliminer les polluants domestiques et bénéficier d'un air de meilleure qualité.

En savoir plus : [www.cmei-france.fr](http://www.cmei-france.fr)



# Obligation Légale de Débroussaillage

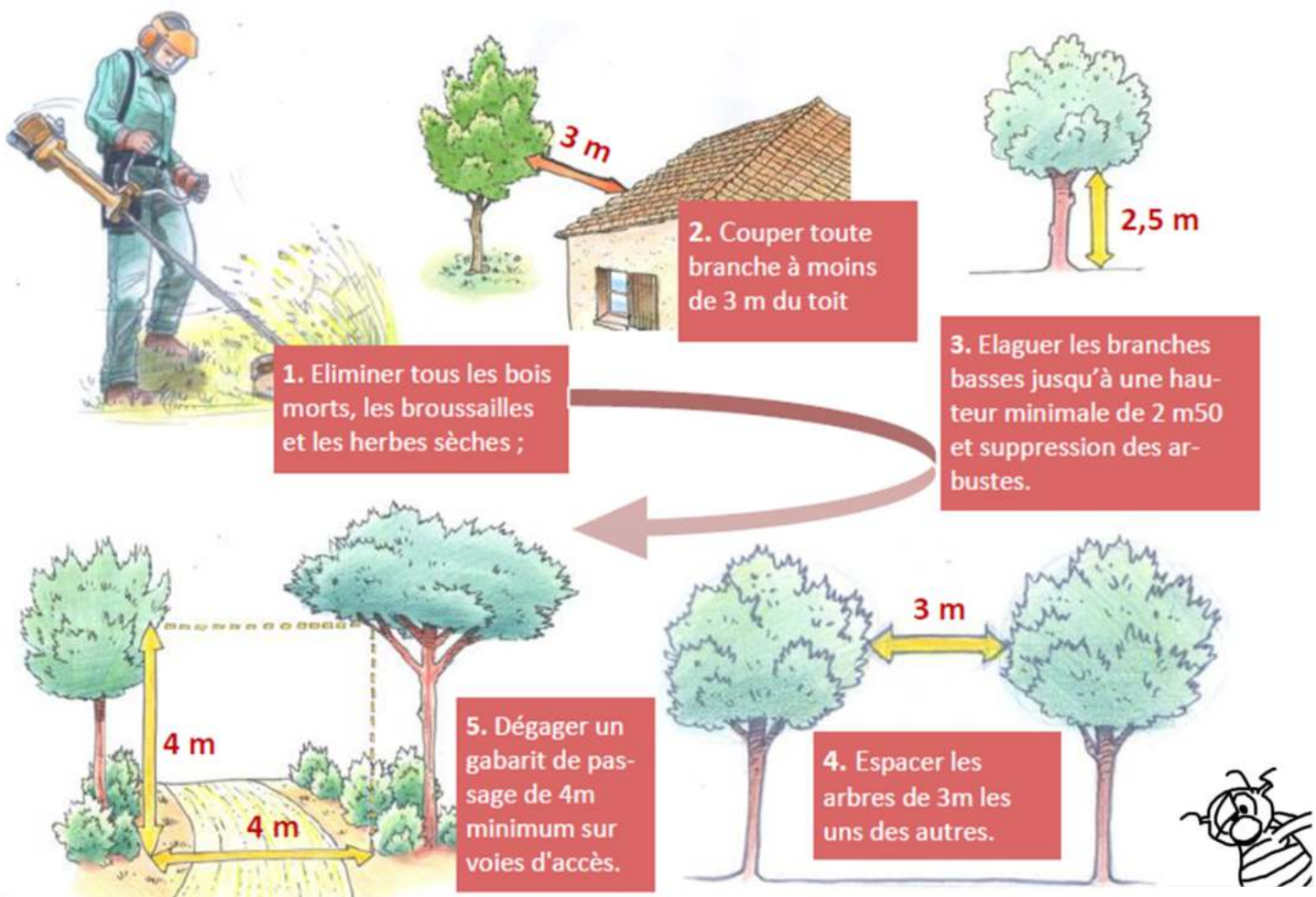
L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de toute construction sur une profondeur de 50 mètres.

Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain.

S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie. Les sanctions : Si vous n'avez pas procédé au débroussaillage comme cela est imposé, votre commune peut vous mettre en demeure de le faire et vous pouvez encourir les sanctions suivantes : Le maire de votre commune a la possibilité de vous imposer une astreinte qui peut s'élever à **100 € par jour de retard**.

**Une amende administrative** peut également vous être infligée par votre commune. Elle peut alors s'élever à 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé. Vous pouvez également être condamné à payer **une amende pénale de 750 € ou de 1 500 €** si vous vivez en lotissement. Il faut également savoir que lorsque vous ne débroussailliez pas, un incendie peut se propager plus facilement et détruire non seulement votre bien, mais aussi celui d'autrui. Vous engagez alors votre responsabilité et risquez ce qui suit : Vous pouvez être condamné à une peine d'un an d'emprisonnement, au maximum, et à une amende de 15 000 €. Si votre bien est détruit par l'incendie, votre assureur peut vous demander une franchise supplémentaire de 5 000 €.

## Comment débroussailler ?



**C.C.F.F. - Un grand merci aux bénévoles qui animent notre comité communal feux de forêts, pour l'intérêt qu'ils manifestent par leur engagement pour la protection de nos forêts et de notre environnement.**

# RECYCLEZ ! COMPOSTEZ !



Un composteur collectif a été mis en place par les services de COTELUB sur le parking Bellevue.

La personne référente pour ce composteur est Myriam RASSAT.

Vous pouvez la contacter par mail: [compost@vitrolles-en-luberon.fr](mailto:compost@vitrolles-en-luberon.fr)

Également vous pouvez vous inscrire à la mairie et, si ce n'est déjà fait, aller y chercher un Bio-seau (gratuit) pour vos déchets compostables.

Vous pouvez aussi demander un sac/cabas pour le tri des emballages.

Il est fait appel à votre bon sens pour une utilisation et un fonctionnement harmonieux du composteur et des containers de tri.

## COMPOSTEURS COLLECTIFS

DÉPOSEZ VOS BIODÉCHETS DANS  
LES COMPOSTEURS COLLECTIFS  
PRÈS DE CHEZ VOUS !



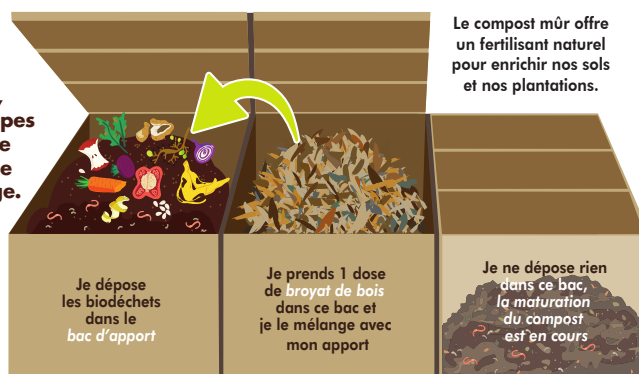
### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Munissez-vous de vos épluchures de fruits et légumes, marc de café et coquilles d'œufs, et rendez-vous au composteur collectif le plus proche de chez vous.

COMMENT ACCUEILLIR  
UN COMPOSTEUR COLLECTIF  
PRÈS DE CHEZ MOI ?

Un conseil, une info  
04 86 78 00 45

Pour  
composter,  
suivez les étapes  
indiquées de  
la plateforme  
de compostage.



Deux fois  
par an, une  
récolte est  
organisée  
pour vous  
proposer le  
compost mûr.



ALORS, COMPOSTEZ POUR PLANTER !  
[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)



## Travaux de l'agence routière départementale

La D 33 a été refaite en 2024 depuis le carrefour des quatre chemins jusqu'au sommet du Luberon en direction de Céreste.

La technique du bicouche qui a été utilisée est beaucoup moins onéreuse que celle de l'enrobé. Le bicouche est employé pour des axes routiers secondaires, tandis que l'enrobé plus performant est souvent réservé pour les grands axes, plus fréquentés.



Le tronçon au niveau de l'arrêt de bus des Fourrès sera fait ultérieurement car la présence d'un écoulement d'eau à cet endroit nécessite une réfection complète de l'assise de la chaussée.



Les travaux de réfection de la D 216 en direction de la Bastide des Jourdans vont être entrepris au premier semestre 2025.

# LE GÉANT VERT

Un dimanche de mars, un gros pin s'est abattu en travers du chemin du Tombaréou, bloquant les riverains. À notre appel, Monsieur Moreau est intervenu promptement, a débité l'arbre et a rendu la circulation possible en un temps record, libérant les riverains.

Monsieur le maire tient à le remercier pour sa réactivité et son efficacité.



Depuis quelque temps, le gros chêne surplombant la D 33 à l'entrée sud du village présentait une dangerosité pour les passants. Il a fallu faire intervenir pour son élagage le cordiste vitrollain Monsieur Moreau, de l'entreprise le Géant Vert.

Kilian et Monsieur le maire ont géré le dégagement des branches et la circulation en assurant la sécurité. Toutes les branches mortes menaçantes ont été coupées et évacuées.



# PRÉVENTION

**Participation citoyenne : Renforcer la sécurité sur le territoire.** Instauré par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

**Participation citoyenne : De quoi parle-t-on ?** Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

**Bon à savoir :** Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités.

**Quels sont les objectifs ?** Le dispositif de participation citoyenne vise à développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance, favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population, améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

**Quel est le rôle du maire ?** Le maire est le pivot du dispositif. Une présentation publique annuelle du bilan du dispositif est réalisée par le maire et le représentant de la brigade locale. Il peut renforcer la visibilité du dispositif et dissuader les délinquants d'agir dans le quartier ou la commune concernée, en mettant en place une signalétique spécifique.

**Quel est le rôle des citoyens ?** Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de police ou de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

**Bon à savoir :** La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

**Une réunion d'information sur ce dispositif sera organisée prochainement.**

# ON VIENT CHEZ NOUS

La gendarmerie de La Tour d'Aigues a instauré un système de tournées régulières dans les villages environnants :

Ainsi les gendarmes viennent à Vitrolles-en-Luberon tous les lundis matin des semaines paires. Ils sont à votre écoute à la mairie et règlent ainsi sur place et dans la mesure du possible ce qui relève de leurs compétences.

Les prochains rendez-vous sont donc les lundis suivants :  
06 et 20 janvier - 03 et 17 février - 03, 17 et 31 mars  
14 et 28 avril - 12 et 26 mai - 09 et 23 juin



**Nom d'un chien !** Il n'est pas rare de voir la voie publique jonchée de déjections canines. Face à cette incivilité, on nous demande : **« Quelles sanctions sont prévues pour les propriétaires qui laissent leurs chiens faire leurs crottes sans ramasser ? »**

Bonne question ! Et vous n'êtes pas le seul à vous la poser puisque bon nombre de propriétaires de chiens laissent les déjections de leur animal sur l'espace public. Ça agace et c'est tout à fait normal. Alors, que dit la loi ? Et quelles sanctions sont applicables ? On vous répond :

**Ça peut vous coûter cher !**

Selon l'article 531-2 du Code pénal, si vous ne ramassez pas les crottes de votre chien sur un trottoir ou dans un jardin, cela peut vous coûter bonbon. Et pour cause, cette infraction est passible d'une contravention de deuxième classe, soit 35 €. En clair, tout propriétaire est évidemment tenu de ramasser les déjections canines sur l'espace public (trottoirs, espaces verts, jeux publics...). Et cela, par mesure d'hygiène. D'autant que chaque commune est libre de fixer l'amende qu'elle souhaite par arrêté municipal. La contravention peut alors grimper et dépasser le montant fixé le plus souvent à 35 €. Exemples : à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), l'amende monte à 200 € et jusqu'à 450 € à Cannes (Alpes-Maritimes). À Bergerac (Dordogne), l'amende va même jusqu'à 750 €. Mieux vaut donc être vigilant et respecter le domaine public.

# COCOLUB



COMMUNAUTE DE COMMUNES - SUD LUBERON  
COTELUB, c'est une équipe administrative et technique au service du public et des usagers qui met en œuvre l'action publique décidée par le Président et le conseil communautaire.

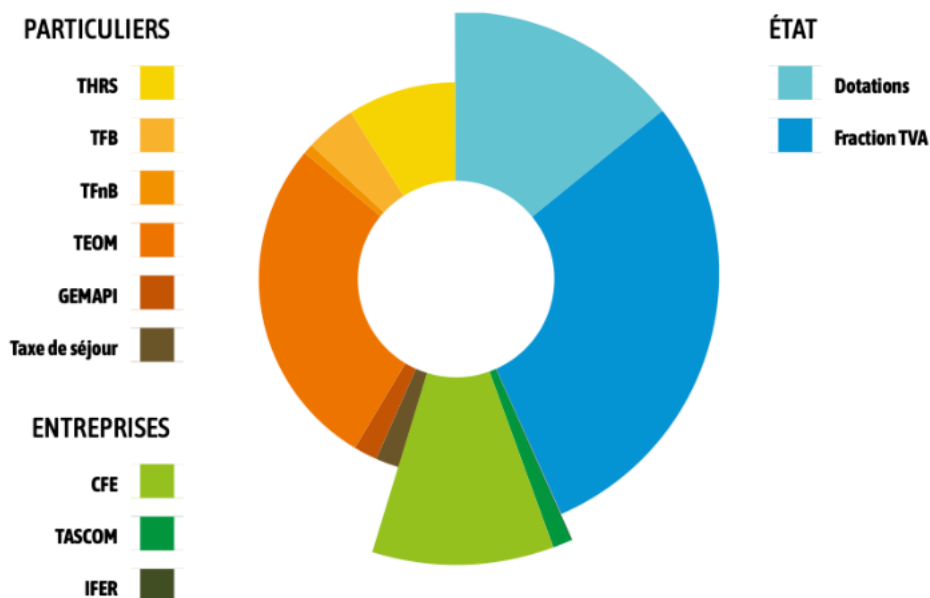


## Le financement de la collectivité

Les recettes, qui constituent le financement de la collectivité, permettent de mener les actions définies par les élus, selon les compétences confiées à la collectivité.

RECETTES	FISCALITÉ	MONTANT	%	GLOBAL RECETTES
PARTICULIERS	<b>THRS</b> : Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	1 289 900 €	9%	6 740 965 €
	<b>TFB</b> : Taxe Foncière sur le Bâti	650 033 €	4%	
	<b>TFnB</b> : Taxe Foncières sur le non Bâti	156 120 €	1%	
	<b>TEOM</b> : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	4 056 228 €	27%	
	<b>GEMAPI</b> : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	300 672 €	2%	
	<b>Taxe de séjour</b>	288 012 €	2%	
ÉTAT	<b>Dotations</b>	2 071 922 €	14%	6 434 642 €
	<b>Fraction TVA</b> : « dédommagement » de l'Etat lorsqu'il supprime des recettes directement perçues par les Communautés de communes	4 362 720 €	29%	
ENTREPRISES	<b>CFE</b> : Cotisation Foncière des Entreprises	1 538 188 €	10%	1 765 126 €
	<b>TASCOM</b> : Taxe sur les Surfaces COMMerciales	3 489 €	0,02%	
	<b>IFER</b> : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	223 449 €	1%	

TOTAL: 14 940 733 €





# la gouvernance de la com com

## 41 conseillers communautaires

- Un acteur indispensable sur le territoire intercommunal
- Un lien avec votre commune et les habitants
- Un ambassadeur du territoire intercommunal

Une organisation adaptée pour une meilleure efficacité. Afin de s'entourer de compétences ou de volontés, le Président a décidé de confier à quelques conseillers communautaires certaines missions particulières. Ces missions sont encadrées dans le temps et dans le périmètre d'intervention par une lettre de mission signée par le Président. L'objectif étant de mieux répondre aux défis du territoire et aux besoins des habitants.

### Depuis 2020 sont en charge :

- DE GEMAPI, Jean-Louis ROBERT,
- DE LA BONDE, Géraud DE SABRAN,
- DE LA MUTUALISATION, Franck LAROCHE,

### Depuis 2021 sont en charge :

- DES GYMNASES INTERCOMMUNAUX à La Tour d'Aigues, Pierre AUBOIS, à Cadenet, MARC JAUBERT
- DE LA FIBRE OPTIQUE, Grégory RISBOURG.

### Depuis 2023 est en charge :

- DE LA JEUNESSE, Rose-Marie DUMONTIER



**Robert TCHOBRENOVITCH**  
MIRABEAU  
Président  
COTELUB

**Geneviève JEAN**  
CABRIÈRES D'AIGUES  
1<sup>re</sup> vice-présidente  
Projet de territoire,  
Révision du SCOT,  
Agriculture  
et sylviculture

**Jean-Marc BRABANT**  
CADENET  
2<sup>e</sup> vice-président  
Mobilité, Culture  
et tourisme,  
Associations,  
Infrastructures et travaux



**Catherine SERRA**  
VILLELAURE  
3<sup>e</sup> vice-présidente  
Communication,  
PCAET et relation  
avec le PNRL, Mise en  
œuvre de la LOM (not  
d'orientation des mobilités)

**Karine MOURET**  
PEYPIN D'AIGUES  
4<sup>e</sup> vice-présidente  
Collecte et  
traitement des  
déchets, Prévention  
et valorisation des  
déchets

**Rose-Marie DUMONTIER**  
LA TOUR D'AIGUES  
5<sup>e</sup> vice-présidente  
Enfance jeunesse  
et services à la  
population



**Pierre AUBOIS**  
La Tour d'Aigues

**Emilie BASTIE**  
Cadenet

**François BONNET**  
Grambois



**Jean-Luc BOREL**  
La Tour d'Aigues

**Romain BRETTE**  
La Tour d'Aigues

**Anne-Marie DAUPHIN**  
Cucuron

**Géraud de SABRAN PONTEVES**  
Ansois

**Alain de VILLEBONNE**  
Vitrolles-en-Luberon

**Mariane DOMEIZEL**  
La Tour d'Aigues

**Emma LEON**  
La Bastidonne

**Marc DUVAL**  
Cadenet



**Philippe EGG**  
Cucuron

**Mylène GARCIN**  
Ansois

**Alain GOUIRAND**  
La Motte d'Aigues

**Valérie GRANGE**  
Cadenet

**Jean-Paul GROUILLER**  
La Tour d'Aigues

**Alain GUEYDON**  
Cucuron

**Marc JAUBERT**  
Cadenet

**Samantha KHALIZOFF**  
Cadenet



**Franck LAROCHE**  
St Martin de La Brasque

**Nathalie LE BOUC**  
La Motte d'Aigues

**JACQUES DECUIGNIÈRES**  
La Bastidonne

**Séverine MAUGAN CURNIER**  
La Bastide des Jourdans

**Eve MAUREL**  
Sannes

**Josiane MAURIN**  
Villelaure

**Jacques NATTA**  
Beaumont de Pertuis

**Josiane PANATTONI**  
Beaumont de Pertuis



**Joëlle RICHAUD**  
St Martin de La Brasque

**Grégory RISBOURG**  
Cabrières d'Aigues

**Jean-Louis ROBERT**  
Villelaure

**Serge ROBIN**  
Villelaure

**Richard ROUZET**  
Villelaure

**Nicolas SALERNO**  
La Bastide des Jourdans

**Bernadette VITALE**  
Mirabeau

**Céline ALARCON**  
Grambois

# NOS AMIS LES CHATS

À Vitrolles-en-Luberon on peut voir des chats un peu partout, certains plus ou moins attachés à un foyer du village, d'autres circulant librement au gré du temps.

Des bonnes âmes leur mettent à disposition des croquettes, qui profitent aussi à divers rongeurs, mais qui favorisent aussi la transmission d'un virus hautement contagieux.

Le calicivirus du chat, c'est lui, est un virus à ARN, monocaténaire et dépourvu d'enveloppe lipidique. Cette propriété le rend capable de s'adapter à tout environnement grâce à des mutations spontanées, plus ou moins virulentes.

Le calicivirus affecte fortement la santé du chat, car il peut notamment entraîner chez celui-ci l'apparition du coryza félin et de troubles respiratoires.

Si les souches sont particulièrement virulentes, le calicivirus peut être mortel. C'est pourquoi il est primordial d'emmener votre chat chez le vétérinaire dès que vous remarquez les premiers signes de la maladie.



Quels sont les chats les plus touchés ?

Les infections surviennent souvent dans des endroits où plusieurs chats cohabitent, comme les refuges, les élevages, ou la rue.

En effet, ce virus étant très contagieux, il se transmet facilement entre les chats. Toutefois, tous ne présenteront pas des symptômes.

Quels sont les principaux symptômes ?

Perte d'appétit - Fièvre - Fatigue - Éternuements et toux - Écoulements oculaires et nasaux - Ulcères buccaux, surtout à la base de la langue (**gingivite du chat**).

Il arrive que le virus pénètre dans la circulation sanguine et se propage dans d'autres parties du corps. Dans ce cas, **votre chat peut vomir**, avoir de la diarrhée, et souffrir d'autres troubles gastro-intestinaux. Des problèmes articulaires peuvent également survenir et entraîner, dans les cas graves, des boiteries.

Les médicaments prescrits aux chats infectés par le calicivirus sont généralement les suivants : Pommade ophtalmique - Antiinflammatoire - Sérum physiologique pour un nettoyage nasal quotidien - Antibiotiques et immunothérapie.

D'autres mesures peuvent être nécessaires, inhalations, perfusions, extraction des dents infectées. Des traitements naturels, tels que l'aromathérapie et **l'homéopathie pour chat**, ont déjà fait leurs preuves lorsqu'ils sont appliqués dès l'apparition des premiers signes.

# ÇA SE PASSE CHEZ NOUS

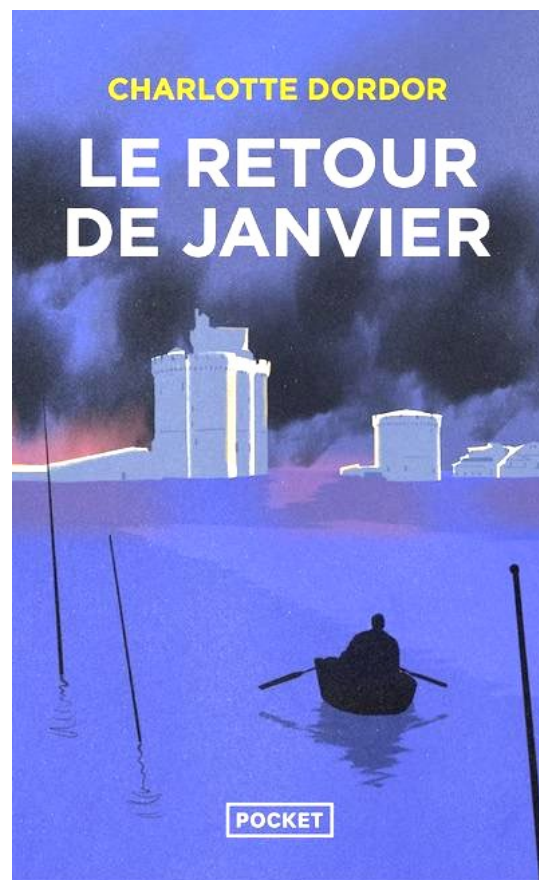
**Et si on lisait ?** Les amis des livres vous donnent rdv à **18h30** au gîte communal

**lundi 12 février 2025** avec  
**Le retour de Janvier, de Charlotte Dordor,**  
un livre présenté par Brigitte Devine

« Après les avoir redoutées, ce sont désormais les périodes qu'il préfère, les grandes marées, il les attend, quand on ne peut plus circuler à pied et que l'eau pénètre partout. »

Le niveau de la mer est monté. La Rochelle, régulièrement submergée et sous contrôle de l'armée, s'est vidée de la plupart de ses habitants. Janvier Bonnefoi y vit dans la solitude, remontant en barque les rues noyées et ressassant la dispute qui l'a forcé, un an plus tôt, à quitter la ferme familiale en Lozère. Le jour où la ville est évacuée, Janvier décide de rentrer chez lui.

Par les chemins de Charente et de Corrèze, il traverse une France minée par les tempêtes, le repli identitaire et les attentats écologistes. Il découvre stupéfait un pays persuadé de pouvoir encore vivre normalement. Dans une ferme du Cantal, il fait la connaissance d'Adèle, une jeune femme énigmatique qui lui offre le gîte en échange de son aide. Partagé entre l'appel du voyage vers sa terre natale et les promesses ambivalentes que dessine ce nouveau foyer, Janvier est bientôt rattrapé par d'encombrants compagnons d'infortune ».



**Tout au long de l'année les amis des livres proposent des rencontres-débats autour d'un livre dans une ambiance chaleureuse et souvent passionnée !**

Contact : Laurence 06 18 65 71 75

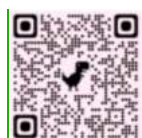


**Dimanche 16 mars** c'est la Saint Patrick et c'est aussi l'occasion de se retrouver au gîte d'étape communal pour un Brunch en musique à partir de **18h**.

**Vendredi 20 juin** on fête la musique, toujours au gîte communal !

**Dimanche 05 octobre** on fête.. Oktober, toujours en musique, encore au gîte communal !

Réservations gîte : Laëtitia 07 80 99 59 38



# ÇA SE PASSE CHEZ NOUS



Depuis deux ans, l'association Shiatsu Bastidan vous propose de découvrir et pratiquer des cours de Do In à Vitrolles-en-Luberon dans la salle du Moulin.

Quelques explications sur le DO IN.

Le Do In ou "Voie de l'énergie", est une pratique d'origine japonaise qui prend sa source dans la médecine traditionnelle chinoise.

Son principe essentiel est la stimulation des grandes fonctions du corps : la respiration, la circulation du sang et la digestion. Le corps est appréhendé dans sa globalité.

Il peut se pratiquer debout ou en position assise ou allongée sur un matelas.

Les exercices sont basés sur des mobilisations articulaires et des étirements. Lors de l'étirement, la respiration est prédominante. A chaque expiration abdominale, le corps se détend et la circulation énergétique s'amplifie. En fin de séance, un retour au calme permet de percevoir cette circulation énergétique et comment celle-ci se diffuse dans l'ensemble du corps.

Cela s'adresse aux femmes comme aux hommes, quelque soit l'âge.



# ÇA SE PASSE CHEZ NOUS

**Mercredi 29 janvier à 20h00**

**salle du Moulin  
le Cigalon propose :**

## ***Un ours dans le Jura***

Une comédie noire française co-écrite et réalisée par Franck Dubosc, sortie en 2024.

Avec Franck Dubosc, Laure Calamy, Benoît Poelvoorde, Kim Higelin, Emmanuelle Devos

« Un film de genre maîtrisé, une comédie noire jubilatoire ». [Le Figaro magazine](#)

*Michel et Cathy, un couple usé par le temps et les difficultés financières, ne se parle plus vraiment. Jusqu'au jour où Michel, pour éviter un ours sur la route, heurte une voiture et tue les deux occupants. 2 morts et 2 millions en billets usagés dans le coffre, forcément, ça donne envie de se reparler. Et surtout de se taire.*



## **DO IN**

**Le Do In s'inscrit dans le domaine de la prévention et du bien-être.**

Des cours ont lieu à Vitrolles en Luberon  
**le lundi soir** (hors vacances scolaires) de **18h30 à 19h30**,  
salle du Moulin

Accordez-vous un moment et venez essayer !  
Tarif : 55€ le trimestre.

Renseignements et inscriptions :  
Michel AMIC 07 81 07 83 90  
[shiatsu-bastidan.fr](http://shiatsu-bastidan.fr)



## Le Cigalon fait encore son cinéma à Vitrolles-en-Lubéron !



Mercredi 29 janvier 20h30  
Mercredi 26 février 20h30  
Mercredi 26 mars 20h30  
Mercredi 30 avril 20h30  
Mercredi 28 mai 20h00  
Mercredi 25 juin 20h00 (?)

# Vitrolles-en-Lubéron

est sur



## IntraMuros

DISPONIBLE SUR  

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.



Vitrolles-en-Lubéron : cour de l'école.